

Non au don du domaine public québécois à l'Université McGill

Pourquoi la CAQ veut-elle donner l'ancien hôpital Royal Victoria et un immense terrain du domaine public sur le Mont Royal à l'université McGill?

La question peut paraître saugrenue mais elle est hélas, très sérieuse. En effet, le gouvernement Legault s'apprête à céder ces biens patrimoniaux à l'université anglophone. Les libéraux rêvaient d'ailleurs de le faire quelques mois avant les dernières élections. Ils l'ont même inscrit dans la liste des grands projets d'infrastructures du Québec, mais ils n'ont pas eu le temps de le mener à terme. Annoncé par trois ministres du régime Couillard, ce projet d'aliénation de biens public est demeuré en plan. Voilà que la CAQ reprend ce projet à son compte sans même s'en expliquer à l'Assemblée nationale ou auprès de la société civile.

Il s'agit pourtant de la cession de biens publics québécois d'une valeur inestimable au profit d'intérêts particuliers. Un tel geste pose de sérieux problèmes d'ordre patrimonial et financier, ainsi que d'équité sociale. D'autres propriétés publiques, originalement destinées au bien commun, ont été privatisées au grand dam des habitants et des organismes communautaires du secteur. Qu'on pense à la désastreuse vente à rabais de l'ancien hôpital pour enfants à 25 millions de dollars, alors que son évaluation foncière s'élevait à 47 millions. Ou encore, à la vente à des promoteurs privés de l'institut thoracique, ou à celle du site de Radio-Canada ou encore du couvent d'Outremont, que les religieuses ont cédé à l'Université de Montréal, et que cette-dernière a plus tard revendu pour en faire des condos de luxe.

Il est profondément troublant que de telles décisions soient prises derrière des portes closes. Alors que notre époque est de plus en plus marquée par le cynisme politique et qu'elle traverse une grave crise du logement, les citoyens ne doivent plus être exclus du processus décisionnel. Les dirigeants des institutions et les élus, tant à Québec qu'à Montréal, doivent faire de véritables efforts pour associer la société civile aux décisions entourant la requalification du site et des bâtiments de l'ancien hôpital Royal Victoria. Les versants du Mont Royal ne doivent pas être réservés exclusivement aux plus fortunés.

L'université McGill souhaite doubler son campus en s'emparant de certains bâtiments et de terrains adjacents, mais pour que ceux-ci continuent à servir le bien commun il importe qu'ils répondent à davantage de besoins sociaux. Ainsi, le gouvernement doit prendre en compte l'accès au logement abordable, les espaces communautaires et culturels, les ressources éducatives et scolaires ainsi que les besoins particuliers en matière de santé et de services aux aînés. C'est l'occasion pour les Montréalais de reprendre un peu possession de leur centre-ville et du ghetto McGill et de le franciser au lieu de l'agrandir considérablement.

Pour toutes ces raisons, il est essentiel de mettre en place une gouvernance démocratique particulière et accessible. Une cinquantaine d'organismes et de groupes communautaires ont

signé récemment une déclaration commune demandant au Gouvernement du Québec de maintenir le site entier et tous les bâtiments dans le domaine public. L'État doit demeurer l'unique propriétaire de ce bien patrimonial quitte à en confier la gestion à une société sans but lucratif qui pourrait ensuite louer une partie de ces terrains à McGill au profit du Trésor public comme on l'a fait récemment en France pour assurer la survie de pour l'Hôtel-Dieu de Paris. Un tel modèle garantirait le maintien de la vocation collective de ces biens au service des résidents et des usagers.

Enfin, la requalification du site exige de respecter les principes du développement écologiques. À titre d'exemple, une grande partie de l'immense stationnement pourrait être intégrée au parc du Mont-Royal ou être rendue disponible pour de l'agriculture urbaine.

En conséquence, l'État doit de toute urgence décréter un moratoire sur la vente ou le don du site et des bâtiments pour s'engager dans un véritable dialogue avec la société civile afin d'élaborer un projet qui corresponde à l'acceptabilité sociale et qui serve véritablement le bien commun.

Gilles Paquin,
journaliste

André Sirois
Avocat auprès de l'ONU